



Association Agréée (article R 121-5 du code de l'urbanisme)
BP 133 - 74120 MEGÈVE

Lettre n° 51

Décembre 2017

Chers amis,

Au moment où j'écris ces lignes -16 décembre- la neige est tombée en abondance et cela nous assure d'une période de fête enneigée. Nos adhérents skieurs pourront en profiter mais, par ailleurs, vous pouvez imaginer la joie des mégevans et l'ambiance qui règne actuellement. Après trois années consécutives de fermetures presque totales des pistes en cette période, l'économie locale va bénéficier d'un afflux de touristes dès maintenant. Ce matin déjà, de nombreuses voitures rejoignent les pistes.

J'ai été heureux de participer hier soir à la cérémonie d'attribution du titre de Citoyen d'honneur de la Ville de Megève à Monsieur Dominique Dunant, administrateur de notre Association et ami de beaucoup d'entre nous. Cette attribution lui a été donnée en reconnaissance de son mérite dans le domaine du mécénat patrimonial mégevan. Est-il nécessaire de rappeler que Dominique, Président de la Fondation Connie-Maeva, a contribué de manière plus que substantielle au financement de la rénovation des chapelles et du chemin du Calvaire ? Qu'il en soit remercié. Je lui présente en vos noms à tous nos remerciements et le félicite pour cette distinction très méritée.

Vous trouverez dans le corps de cette lettre le Procès-verbal de notre Assemblée Générale du 4 août dernier.

Depuis cette date, peu de choses ont évolué significativement par rapport à ce que nous vous disions. En reprenant quelques points et à notre connaissance :

Suite à la réouverture du chemin du Glapet, début septembre, les propriétaires du foncier ont fait appel de la décision de justice les ayant contraints à cette réouverture.

L'hôtel 4 Seasons a ouvert ce week-end.

Projet hôtelier du « Paddock » : du retard a été pris dans la demande de permis de construire.

Projet de résidence hôtelière aux Vériaux : un investisseur s'est déclaré mais il est encore à la recherche d'un exploitant. Rappelons que cette opération permettrait à la Commune de céder un terrain pour 12 Millions €. Cette manne serait la bienvenue pour la situation financière de Megève.

Ferme Saint Amour : la municipalité recherche toujours une solution avec un privé pour réhabiliter le bâtiment.

Remontées mécaniques : vous avez eu -ou allez avoir- la joie de constater que les cabines du Chamois ont été remplacées. Nous avons fait savoir à la Compagnie du Mont Blanc -actionnaire majoritaire de la Société des Remontées Mécanique de Megève - que nous déplorions la décision de faire une nouvelle distribution de dividendes pour plus de 800.000 €.

Palais des Sports : une étude marketing « flash » a été demandée par nos élus sur les possibilités de développer une activité pérenne et rentable de séminaires. Cette étude n'est pas

« très optimiste ». La municipalité a décidé de ne pas faire les travaux pour intervertir la salle des congrès et le gymnase sans qu'un exploitant privé ne se soit engagé. Un cahier des charges est en cours d'élaboration. Connaissant la situation financière de la commune nous avons fait part à Madame Le Maire de Megève de notre satisfaction devant la prudence dont les élus font preuve dans cette affaire.

Travaux de l'Église : les municipalités ont signé avec des annonceurs des accords pour une bâche publicitaire cachant les échafaudages pendant les travaux. Cette bâche telle que nous l'avons vu ce jeudi était superbe, malheureusement, la neige s'est accumulée et elle a dû être retirée dans la nuit de jeudi à vendredi.

Informatique : nous finalisons notre nouveau site. Nous l'avons voulu plus attrayant et plus vivant. Nous espérons que vous le visiterez de temps en temps... Vous noterez que nous avons réparé un oubli sur la version précédente en notant au-dessus des membres actuels du Conseil d'Administration : Maître Alain Pineau Président Fondateur.

Sur une approche plus pratique, vous pourrez dès le 1er janvier payer vos cotisations en ligne. Des informations vous sont données dans le corps de cette lettre pour vous préciser les procédures à suivre.

Casino / Le Puck / Palo Alto : il apparaît qu'une seule réponse ait été reçue à l'appel d'offre lancé il y a quelques mois. Cette réponse est en cours d'étude.

Club de Bridge : nous soutenons de notre mieux auprès de nos élus les demandes du Club - en concertation avec son Président - pour qu'une nouvelle salle leur soit attribuée.

Nous avons été avertis, début novembre, que des déchets inertes provenant du bas de la vallée de l'Arly avaient été transportés jusqu'à Megève et déchargés dans une propriété privée sur la route de la Côte 2000. Certains de ceux-ci ont été déversés dans un ruisseau !!! L'intervention de la « Police des Eaux » a permis de protéger les eaux mais le manège incessant de camions a continué pour des déversements dans une propriété voisine. Madame Le Maire nous a assuré que des dispositions étaient prises pour que cela ne se reproduise plus. Nous restons vigilants.

Au nom des membres de votre Conseil d'Administration, je vous souhaite une très bonne année 2018.

Arnaud de Vaureix, Président



14 décembre 2017 Superbe bâche pour cacher les travaux



15 décembre 2017 Plus de bâche... emportée par la neige !

(photos A. de Vaureix)

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 août 2017

En préambule de l'Assemblée Générale, Monsieur Patrick Ollivier-Elliott, auteur de nombreux ouvrages consacrés au patrimoine et aux paysages de la Provence et du Dauphiné nous a emmenés à la découverte de chapelles, églises, maisons-fortes et autres bâtiments du patrimoine des Vallées du Mont-Blanc dans une présentation illustrée de ses photos et dessins.

Début de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Amis de Megève et Demi-Quartier à 18h00. Après émargement, 133 adhérents sont présents ou représentés.

Arnaud de Vaureix, Président de l'Association, préside l'Assemblée.

Salutations

Arnaud de Vaureix remercie les adhérents ainsi que les élus, notamment Mme Catherine Julien Brèches, Maire de Megève et Mme Martine Perinet, Maire de Demi-Quartier de leur présence.

Il rappelle l'ordre du Jour de l'Assemblée :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Quitus au conseil d'administration
- Renouvellement des mandats d'administrateurs au Conseil
- Fixation du montant des cotisations
- Questions diverses

Rapport Moral

Composition du Conseil

Le Président précise la composition du Conseil :

- Le Bureau :

- Isabelle Pineau-Lépine, Vice-Présidente

Malheureusement pour nous tous, Isabelle Lépine prévoit de ne venir dorénavant que rarement à Megève. Contrairement à ce que nous vous avons annoncé dans notre lettre d'Information de juin, Isabelle ne représente pas sa candidature au poste d'Administrateur de l'Association. Je tiens à rappeler que c'est le père d'Isabelle, Maître Pineau qui créa « Les Amis de Megève » il y a plus de 40 ans et qu'il en assura la Présidence jusqu'à sa mort. Isabelle a été nommée Administrateur en 2002 et Vice-Présidente en 2012. Durant toute cette période elle nous apporta sa connaissance de Megève, son temps et tous ses talents et nous la remercions sincèrement.

Isabelle Pineau-Lépine prend la parole. Elle rend hommage à la détermination et force de caractère de son père qui a créé l'Association. Elle remercie le Bureau et l'Association pour ces dernières années et conclut par « Vive Megève ensoleillé, vive l'Association ».

Le Président reprend la parole :

- Bernard Poujade, Vice-Président
- Christine Thorat-Paul, Secrétaire Générale, malheureusement absente aujourd'hui
- Bernard Mouy, Trésorier

- Les administrateurs tous très actifs et qui prennent en charge les divers dossiers que nous traitons. Hélène Martel-Massignac, Sylvie Penneroux, Dominique Dunant, Patrick Nodé-Langlois et Roland Vaxelaire

Urbanisme

Comme vous le savez les questions d'urbanisme sont au cœur de l'objet de notre Association.

PLU

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de Megève et Demi-Quartier ont été décidés en mars dernier par les Conseils municipaux respectifs. Ces PLU qui sont en vigueur depuis fin avril permettent à nos communes de conserver la maîtrise de leur urbanisation notamment la délivrance des permis de construire. Le travail d'étude, de concertation, de rédaction a été long et difficile.

Comme vous le savez, les lois en vigueur ont obligé nos élus à réduire les superficies constructibles et à classer des terrains constructibles en terrains inconstructibles. Ceci a entraîné malheureusement un appauvrissement de beaucoup de propriétaires fonciers.

En ce qui concerne notre Association, les municipalités des deux communes nous ont associée à leurs travaux. Les membres de votre Conseil ont participé à de nombreuses réunions privées et publiques notamment avec le Commissaire Enquêteur mandaté pour le PLU de Megève. Nous avons émis un avis favorable aux PLU des deux communes tels qu'ils ont été votés et nous nous réjouissons que des sites tels que celui du Calvaire, du chemin du Maz vers la Côte 2000 ou de La Livraz soient protégés de toute construction. Pour Megève, nous restons tout de même en désaccord sur un certain nombre de points tels que :

- Un règlement que nous jugeons imprécis et qui laisse la place à toute interprétation et éventuellement favoritisme
- Une densification trop importante dans beaucoup de secteurs
- Un nombre de places de stationnement minimum que nous considérons comme insuffisant dans les constructions de chalets individuels.

Sur certains points, nous avons préféré les choix pris par la Mairie de Demi-Quartier.

Autres points particuliers d'urbanisme

Bas du Calvaire

L'Association avait fait un recours contre deux permis de construire. Ces deux permis ont été annulés en juin 2016 et ont fait l'objet d'un appel en novembre 2016. Ces appels ne sont pas suspensifs des annulations et aucune construction ne peut être entreprise actuellement. Nous suivons ce dossier sous la vigilance de et avec l'expertise de Bernard Poujade.

Chemin du Glapet

C'est au cours de notre AG d'août 2016 que nous avons été alertés de la fermeture du chemin du Glapet qui s'est concrétisée au 1^{er} septembre 2016.

En ce qui concerne les intérêts qui peuvent être considérés comme privés, une Association « Les Amis du Chemin du Glapet » s'est constituée et a intenté une action en justice contre la fermeture du chemin auprès du Tribunal de Grande Instance de Bonneville.

Ce chemin est utilisé par les riverains mais aussi par beaucoup d'autres personnes pour aller au terrain de football, au cimetière ou tout simplement se promener et représente donc un intérêt collectif. Nous avons dit et écrit au Commissaire Enquêteur ainsi qu'à la Mairie pour demander de déclarer ce chemin d'utilité publique ou de l'inscrire dans une zone réservée dans le PLU -sans succès.

Projets hôteliers

Logement du personnel du 4 Seasons (hôtel qui doit ouvrir en décembre 2017)

Notre Association avait émis au Commissaire Enquêteur un avis défavorable au projet de construction par la SFHM d'un logement au Maz pour les saisonniers de l'hôtel. La raison principale était que nous pouvions difficilement admettre qu'un terrain agricole devienne constructible alors que beaucoup de terrains alors constructibles allaient devenir inconstructibles dans le cadre du PLU. SFHM a trouvé une autre solution et des logements sont en construction à l'entrée de Megève en venant de Demi-Quartier au lieu-dit Les Retornes.

Paddock (à côté gare routière)

Une concession a été signée par la Mairie avec le groupe Accor pour la réalisation d'un complexe hôtelier sous l'enseigne Novotel. Il s'agit d'un 4 étoiles avec une capacité de 150 lits, ouvert à l'année et muni d'un parking public.

Nous avons demandé à la Municipalité de conserver un espace aéré le long de la Route Nationale en veillant à ce que l'hôtel soit construit le plus en profondeur possible.

Les Vériaz (à gauche de la Route Nationale en descendant vers Praz-sur-Arly)

Il s'agit d'un hôtel 4 étoiles avec une capacité de 800 lits, ouvert 11 mois sur 12.

Richemond (à droite au début de la route Edmond de Rothschild)

Il s'agit d'un hôtel 5 étoiles de 69 suites et de deux chalets hôteliers. Il est prévu un parking public.

Au niveau architectural, les « vues d'artistes » semblent satisfaisantes pour ces deux projets.

Divers de la vie locale

Pré et Ferme Saint Amour

Tous les mégevans sont attachés à la beauté du site et nous avons, depuis longtemps, soutenu auprès de nos élus la défense du patrimoine représenté par la Ferme Saint Amour.

La ferme est en très mauvais état et nécessite des travaux coûteux (> 2.000.000 €). La municipalité recherche actuellement comment mettre en valeur la ferme en en conservant la propriété tout en faisant assumer par un tiers les coûts de rénovation.

Résidents permanents ou non permanents à Megève

Nous vous rappelons brièvement que le paiement de vos taxes locales sur la Commune de Megève vous permet d'obtenir le statut de résident :

- Résident permanent si vous êtes domiciliés fiscalement sur la Commune de Megève
- Résident non permanent si votre domicile fiscal n'est pas à Megève.

Ces statuts vous donnent droit à un certain nombre de réductions : Palais des Sports, Médiathèque, ski nordique, stationnement aérien.

Il est possible d'obtenir des réductions supplémentaires si vous êtes également adhérent à l'Association Vivre Megève (7€) telles que sur les Remontées Mécaniques de Megève et parkings voisins, cinéma, tunnel du Mont Blanc et luge 4 saisons. (Pour plus de détails voir sur le site Vivre Megève).

Certaines de ces réductions sont négociées entre la Mairie et les dirigeants de RMM dans le cadre de la DSP (Délégation de Service Public). Nous considérons que les résidents permanents sont bien traités mais pas les non-permanents comme un certain nombre d'entre nous... Nous remercions Madame Le Maire de Megève d'avoir obtenu de RMM un peu plus que l'année dernière à savoir une réduction de 30% sur les forfaits annuels mais sommes obligés de ne rien constater de nouveau sur les forfaits saison.

Remontées Mécaniques

Le calendrier d'investissements prévus à ce jour est le suivant :

- Télécabine du Chamois : le remplacement des cabines est en cours pour Noël 2017
- Site des Lanchettes / Jardin : la modernisation de la liaison dans le secteur Lanchettes et Jardin est prévue entre Noël 2019 et 2021

Nous avons été surpris et choqués que la Compagnie du Mont Blanc ait fait voté en Novembre 2016 une distribution de dividendes de 2.000.000 € alors que beaucoup d'infrastructures nécessitent d'être rénovées.

Taxe de Séjour

Les municipalités sont en train de prendre des dispositions leur permettant d'encaisser les taxes dues pour les locations saisonnières. Les services municipaux sont à votre disposition pour ceux qui loueraient leur logement et doivent s'acquitter de cette taxe afin - d'éventuellement- régulariser certaines situations.

Palais des Sports

Ce Palais des Sports a coûté cher en investissement à la Commune de Megève et les charges restent lourdes en exploitation. Cependant, maintenant qu'il existe, soyons-en fiers, utilisons-le et faisons-le savoir. De nouvelles prestations sont proposées : balnéo, escalade, espace forme.

L'opportunité de changer les emplacements de la Salle des congrès / Gymnase est à l'étude.

Travaux de l'église de Megève

Les travaux de l'église de Megève sont en cours. Les municipalités recherchent des financements pour plus de 2.000.000 €. Des dons peuvent être accueillis par la Fondation du Patrimoine mais seuls 25.000 € ont été recueillis en 1 an.

Creux Saint Jean

L'Office du Tourisme fait la promotion maintenant de ce sentier nature jalonné d'un mobilier ludique interactif. C'est une heure de promenade en boucle en partant du centre-ville. C'est superbe. Profitons-en.

Vie de l'Association

Informatique

Votre Conseil a décidé de mettre en place de nouveaux logiciels permettant de faciliter la gestion administrative de l'Association et de permettre le paiement en ligne des cotisations. Une refonte du site sera réalisée en même temps. Un contrat avec un informaticien est en cours de finalisation. Cette mise en place devrait être faite d'ici décembre 2017. Le coût de mise en place s'élèvera à environ 3.000 € et nous pensons que les coûts d'exploitation seront compensés par une augmentation du nombre de cotisants.

Activités

Nous avons, malheureusement, dû annuler le slalom prévu l'hiver dernier pour des problèmes d'organisation et la promenade VTT électrique cet été, faute de participation.

Pour le dîner de cette année, nous avons fait le choix d'un buffet dînatoire, formule qui a semblé avoir reçu un accueil favorable l'année dernière.

Rapport financier

Bernard Mouy, Trésorier de l'Association présente le rapport financier de 2016.

Arrêté Analytique 2016 en €							
	Recettes 2015	Recettes 2016		Frais 2015	Frais 2016	Solde 2015	Solde 2016
Fonctionnement			Fonctionnement				
Cotisations	7 414,00	7 518,00	Lettre d'information	1 046,73	1 043,92		
Produits financiers	2 196,03	2 781,75	Partenariat	547,70	777,40		
Total	9 610,03	10 299,75	Frais Divers	2 846,64	2 042,13		
			Total	4 441,07	3 863,45	5 168,96	6 436,30
Exceptionnel			Exceptionnel				
Total	0,00	0,00	Total	0,00	0,00	0,00	0,00
Activités			Activités				
Ski	0,00	0,00	Ski	411,00	357,60		-357,60
Divers	0,00	0,00	Divers	0,00	0,00		0,00
Balade (vélo)	0,00	100,00	Balade (vélo)	0,00	150,00		-50,00
Dîner	0,00	2 310,00	Dîner	19 978,90	2 712,00		-402,00
Total	0,00	2 410,00	Total	20 389,90	3 219,60	-20 389,90	-809,60
			Solde Trésorerie			-15 220,94	5 626,70
Balance récapitulative 2016 en €							
Solde au 31/12/2015			Solde au 31/12/2016				
Banque	1 017,16		Banque	2 118,84			
			facture n-1 payée en 2016	455,00			
Compte sur livret	19 473,31		Compte sur livret	20 915,67			
Sicav/Tonic Croissance	50 351,91		Sicav/Tonic Croissance	52 979,57			
Total trésorerie au 31/12/2015	70 842,38		Total trésorerie au 31/12/2016	76 469,08			
			Solde trésorerie	5 626,70			

Les points les plus importants sont :

- Les cotisations et les dépenses sont stables
- 2016 est la dernière année avec des produits financiers de cet ordre car l'ancien placement au Crédit Mutuel est arrivé à échéance et les conditions actuelles sont beaucoup moins attractives
- Tous frais compris, il y a un excédent de €5K. Ce n'est pas la chance de toutes les associations.

Le Président reprend la parole.

Renouvellement des membres du Conseil

Trois mandats d'administrateurs arrivent à échéance ce soir. Isabelle Lépine ne se représente pas.

Bernard Poujade et Christine Thorat-Paul se représentent à vos suffrages et vous aurez à vous prononcer sur leur réélection.

Cotisations

Le Président rappelle le montant des cotisations 2017 :

Membre actif :	20€
Couple :	30€
Membre bienfaiteur :	50€
Fondateur :	80€

Nous vous proposons de conserver les mêmes montants pour l'année 2018.

Conclusion

Trop de mégevans voient un peu la vie en noir actuellement ; des rumeurs courent, des fermetures de magasins, mauvaise situation financière, incapacité de faire vivre nos communes hors saison etc... Tout n'est pas faux mais tout n'est pas vrai !

- Le Cinéma de Rochebrune et la Quincaillerie des 5 rues vont fermer mais... à notre connaissance, la quincaillerie Siegel ne ferme pas
- Une boucherie vient d'ouvrir sur la Route Nationale (au bout de la rue Charles Feige – Fournet...)
- Le Palais des Sports offre de belles prestations
- Il y a de nouveaux hôtels -peut-être trop- mais ils ont des conceptions architecturales qui semblent de qualité. Certains ouvriraient à l'année.
- De nombreuses animations sont proposées : Jumping, Jazz Contest, Vieux Métiers, Blues Festival, Estivales... 50 ans d'anniversaire de l'Altiport pour ne citer que quelques-unes.
- Il y a deux PLU répondant globalement à l'intérêt collectif que nous défendons.

Pour conclure, nous vivons dans un endroit merveilleux, profitons-en et continuons à le défendre !

Questions / Réponses

Le Président propose à l'Assemblée de passer aux questions diverses.

1. *Chemin du Glapet*

Un membre de l'Association des Amis du Chemin du Glapet partage la nouvelle qu'une décision de justice a été rendue plus tôt dans la journée. L'accès au Chemin du Glapet doit être ré-ouvert. L'exécution doit être faite sous un mois sous astreinte de 500 €/jour. Il émet la réserve qu'il y aura probablement un appel de la décision de justice mais se réjouit de cette première victoire pour l'accès au chemin du Glapet.

2. *Je note la construction de nombreux hôtels 5 étoiles. Il n'y a plus d'hôtels 2 étoiles. Or ce sont les clients des hôtels 2 étoiles qui vont au Palais des Sports.*

Les élus répondent que certains projets d'hôtels 5 étoiles sont complètement privés et ne dépendent pas de la Mairie. Concernant les projets communaux, la mairie a soutenu le projet sur le terrain des Vériaz. C'est un 4 étoiles en tant que résidence de tourisme mais en réalité un 3 étoiles selon un standing hôtelier. L'hôtel du Paddock est classé entre 3 et 4 étoiles mais correspond plutôt à un 3 étoiles. Ils sont également conscients de la fermeture d'hôtels 2 étoiles. Certains auraient des repreneurs mais le coût de la mise aux normes de ces hôtels et de la modernisation des chambres est très important et oblige certains exploitants à fermer. Madame le Maire de Megève précise que la Mairie n'a pas la volonté de concurrencer Courchevel avec des prestations exclusivement haut de gamme mais travaille à la longévité du patrimoine.

3. *Quel est le projet de la Mairie pour les Pré et Ferme Saint Amour ?*

Madame le Maire de Megève répond que le projet initial de rénovation comptait une partie culturelle mais il n'y a pas eu de retour concret. Un nouvel appel à projets est en cours avec des retours attendus fin septembre 2017. Elle précise qu'il n'était pas envisagé de vendre à un propriétaire privé pour en faire une résidence.

4. *Quels sont les projets pour le renouvellement des remontées mécaniques ? Leur modernisation est indispensable si on veut attirer les tranches d'âge jeunes*

Les élus et Madame le Maire donnent des précisions sur les projets en cours :

- La rénovation du Chamois pour un coût de €4.5M progresse.
- La rénovation du site des Lanchettes n'est pas simple. L'étude d'impact sur la faune et la flore a été faite il y a un an. Le projet est presque défini par les exploitants des remontées mécaniques et la mairie doit discuter ensuite avec les propriétaires fonciers. Si les négociations sont compliquées, nous passerons par la force.

5. *Bravo pour les nombreuses activités proposées à nos adolescents, notamment les journées intergénérationnelles cet été. Pourquoi la Teen House a-t-elle disparu ?*

Les élus rappellent que la première Teen House a disparu avec les travaux du Palais des Sports. La deuxième à côté de la patinoire extérieure était à cet endroit temporairement. Cet été, un babyfoot et d'autres jeux ont été mis dans l'ancienne salle de musculation avec accès de 15h à 19h. Il est prévu un animateur en plus l'été prochain avec les difficultés des adolescents qui doivent être encadrés sans être encadrés.

6. *Pourquoi n'y a-t-il pas de film en Version Originale au cinéma compte tenu du nombre de touristes internationaux*

Le Président répond qu'il semblerait difficile d'avoir des séances en VO à l'heure où deux salles ferment.

Madame Le Maire fait état que d'une manière plus générale, elle est consciente que le niveau d'anglais est à améliorer dans la station chez les commerçants, les restaurateurs et autres personnes au contact du public car cela fait partie de l'image de Megève.

7. *Il paraît que le Casino (de jeux) va fermer en 2019 ?*

Madame le Maire informe du projet de déménager le Casino dans le bâtiment avec le Palo Alto. Le complexe abritera aussi un restaurant et une galerie de boutiques. L'installation d'un bowling est envisagée à l'emplacement actuel du Casino. La Mairie a demandé des heures d'ouverture minimum dans le cahier des charges afin d'encourager une ouverture à l'année mais comprend que de potentiels exploitants puissent exprimer d'autres souhaits.

8. *Que va devenir le Club de Bridge situé au-dessus du Puck dans le cadre du déménagement du Casino ? Il est ouvert toute l'année. Une rencontre internationale a d'ailleurs lieu ce weekend.*

Les élus répondent qu'ils y réfléchissent.

9. *Où peut-on apprendre le français ?*

Les élus rappellent l'existence du centre 'Les Jeunes Diplomates' dans la montée de Rochebrune.

Vote des résolutions

Le Président met au vote :

- Le rapport moral : contre = 0, abstention = 0, approuvé à l'unanimité
- Le rapport financier : contre = 0, abstention = 0, approuvé à l'unanimité
- Quitus au conseil : contre = 0, abstention = 0, quitus donné à l'unanimité
- Renouvellement des mandats de Bernard Poujade et Christine Thoral : contre = 0, abstention = 0, administrateurs réélus à l'unanimité
- Maintien du montant des cotisations : contre = 0, abstention = 0, mesure adoptée à l'unanimité

Pour terminer, le Président remercie les élus pour leurs disponibilités et échanges au cours des contacts réguliers avec l'Association et invite les adhérents à un « verre de l'amitié ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.



Quelques dates à retenir

- **12 au 14 Janvier 2018**

49e Tournoi International de Curling de Megève à la Patinoire du Palais

- **17 Janvier 2017**

La Grande Odyssée Savoie Mont-Blanc - Étape Megève Place du Village

- **19 au 21 Janvier 2018**

Coupe d'Europe de ski de bosses Stade de la Cote 2000

- **17 et 18 Février 2018**

Tournoi des 6 stations (rugby à 7) Finale sur le Pré de Saint Amour

- **1er Mars et 19 Avril 2018**

Conférence Gianadda "Toulouse Lautrec et son époque", animée par Martha Degiacomi, historienne d'art à la Fondation Pierre Gianadda à Martigny (Suisse) Auditorium de la Médiathèque à 20h00

- **02 au 04 Mars 2018**

Salon "Talents de Femmes" Salle des Congrès du Palais

- **16 au 18 Mars 2018**

AUDI FIS - Skicross Ski de Bosses World Cup Finales Stade de la Cote 2000

- **31 Mars et 1er Avril 2018**

3ème édition du Festival International de Jazz à Megève, Le Palais

- **28 Avril 2018**

Vide grenier de l'APEL au Gymnase du Palais de 07h00 à 19h00

- **28 Avril 2018**

Bal du Muguet, Salle des Congrès du Palais de 19h00 à 03h00

Nouveau site internet les amis de Megève- Inscription en ligne

Il est désormais possible de s'inscrire en ligne auprès de l'association Les Amis de Megève.

Pour cela rien de plus simple : rendez-vous depuis sur le site www.amis-de-megeve.com.

Il suffit de créer un unique compte pour toute la famille, puis de rattacher un à un les membres. Pour cela :

1. Rendez-vous sur « ADHERER » dans le menu, en haut du site



2. Remplissez le formulaire ci-dessous et cliquez sur « CREER SON COMPTE » pour terminer.

Email *

Mot de passe *

Retaper mot de passe *

3. Une fois connecté, rendez-vous sur la partie « Mon Compte » qui apparaît alors dans le menu



4. En bas, apparaît la liste des personnes rattachées au compte. Cette liste est vide au début :

Liste des adhérents rattachés à ce compte

Adhérent	Type d'adhérent	Etat cotisation	Détail
Aucun utilisateur rattaché à ce compte actuellement			

[Ajouter un adhérent](#)

[Ajouter un couple](#)

5. Vous pouvez alors ajouter un adhérent « simple », ou un « couple ».

6. Au cours de la procédure, on vous demandera notamment de choisir quelle type de cotisation vous souhaitez souscrire :

Votre type d'adhésion

Membre fondateur (80€)

Membre bienfaiteur (50€)

Membre actif (20€)

Autre cotisation personnalisée

Avec l'option « Autre cotisation personnalisée », vous pouvez effectuer le don que vous souhaitez, les autres types d'adhésion sont les adhésions les plus « courantes ».

7. Pour finir, il vous sera demandé de choisir le moyen de paiement. ***La nouveauté cette année est de pouvoir payer en ligne en carte bancaire directement :***

Votre moyen de paiement

- Paiement par CARTE BANCAIRE (conseillé : votre inscription est instantanée)
- Paiement par VIREMENT
- Paiement par CHEQUE (votre inscription n'est effective qu'à l'encaissement de votre chèque)
- Paiement en LIQUIDE (votre inscription n'est effective qu'à l'encaissement de la somme)

8. Si vous payez par carte bancaire, après finalisation du paiement, vous retrouverez sur la page « Mon compte » votre inscription :

Liste des adhérents rattachés à ce compte

Adhérent	Type d'adhérent	Etat cotisation	Détail
<i>DUPONT Jean</i>	Membre fondateur (dernière adhésion le 25/12/2017)	Cotisation à jour	

9. Si vous inscrivez un adhérent et que le moyen de paiement n'est pas la carte bancaire (et donc soit un virement, soit un chèque, soit du liquide), votre inscription apparaîtra sous cette forme :

Liste des adhérents rattachés à ce compte

Adhérent	Type d'adhérent	Etat cotisation	Détail
<i>DURAND Julie</i>	Membre bienfaiteur (dernière adhésion le 25/12/2017)	Paiement en attente	
<i>DUPONT Jean</i>	Membre fondateur (dernière adhésion le 25/12/2017)	Cotisation à jour	

Votre inscription sera finalisée lorsque nous recevrons votre paiement.
Un email vous sera alors envoyé pour vous confirmer la finalisation de l'inscription.

10. Vous pouvez enfin récupérer votre reçu fiscal en accédant au détail d'un adhérent via la LOUPE :

<small>(dernière adhésion le 25/12/2017)</small>			
<i>DUPONT Jean</i>	Membre fondateur (dernière adhésion le 25/12/2017)	Cotisation à jour	

Puis en cliquant en bas sur « Télécharger votre justificatif »

Historique d'adhésions

Date	Type	Paiement	Montant	Justificatif Fiscal
25/12/2017	Membre fondateur	Carte bancaire	80€	

Nous vous rappelons que votre cotisation doit, dans la mesure du possible, être réglée directement sur le site de notre association selon les indications données ci-dessus

Si vos coordonnées sont modifiées (adresse, téléphone ou adresse électronique) n'oubliez pas de nous avertir ; cela vous permettra de toujours recevoir nos informations

Nous suivre

www.amis-de-megève.com

Nous joindre

contact@amis-de-megève.com



**Illumination du sapin Place du Village
Le 19 décembre dernier
(photo Sylvie Ferré)**

Bulletin de souscription

À compléter et renvoyer sans affranchir dans l'enveloppe jointe.

OUI, je fais un don pour soutenir la restauration de l'église de Megève

Nom ou société : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ Mail : _____

Je fais un don ponctuel d'un montant de :

50 € 100 € 200 € 300 € 500 € 1 000 €

Autre : _____ € Déductions fiscales : voir au dos

Comment faire votre don ?

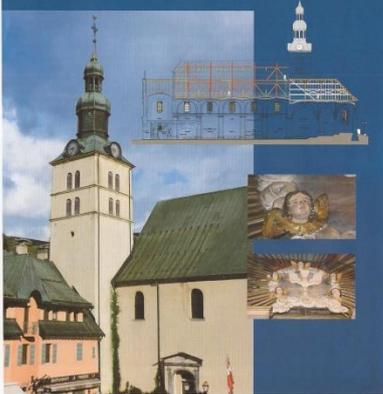
Par courrier :
Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - Eglise de Megève » à l'adresse suivante :
Fondation du Patrimoine - 27 boulevard de Saint-Exupéry - 69009 Lyon
Un reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement sur votre et adresse électorale si elle existe.

Par internet :
Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :
<http://www.fondation-patrimoine.org/43485>
Flashiez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !
Une situation d'une apparence QR code est requise pour cela.



FOUNDAION PATRIMOINE megeve

Participez à la restauration du patrimoine ancien de Megève



Si vous êtes intéressés par la restauration du patrimoine de Megève, vous pouvez souscrire directement

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-jean-baptiste-de-megève>

(actuellement restauration de l'Eglise Saint Jean-Baptiste)



Association Agréée (article R 121-5 du code de l'urbanisme)
BP 133 74120 MEGÈVE

Cotisation 2018

La cotisation s'élève à :

- Membre fondateur 80€
- Membre bienfaiteur 50€
- Membre actif 20€
- Couple 30€

Elle nous permet de participer à l'entretien du patrimoine, de suivre les dossiers en cours et, le cas échéant, d'agir si nécessaire. Enfin, cette cotisation couvre les frais de secrétariat, d'envoi des lettres et d'organisation des Assemblées Générales.

Nous ne pouvons que vous encourager à inscrire également vos enfants

Il est important :

- de les sensibiliser à la protection d'un site qu'ils aiment,
- de les informer de la vie de la commune,
- de les faire participer à nos actions.

Nous serons heureux de les connaître et ils pourront ainsi recevoir directement nos **courriels** ou **courriers**.

Vous pouvez nous régler soit par **chèque**, soit par **virement** selon RIB ci-dessous mais dans tous les cas, merci de nous retourner le coupon-réponse ci-joint.

Relevé d'Identité Bancaire-IBAN pour effectuer vos virements
 CREDIT MUTUEL Domiciliation : CCM MEGEVE - BIC : CMCIFR2A
 IBAN : FR76 1027 8024 1700 0103 3584 073

Pour mémoire (à conserver par vos soins) :

Moyen de paiement émis le

Montant

✂

COTISATION 8 1^{er} Janvier - 31 Décembre

Indiquez pour chacun : Nom, prénom, (mari, femme, enfants)

.....

Adresse principale et ☎

.....

Adresse à Megève ou Demi-Quartier et ☎

.....

Adresse e-mail lisible (indispensable pour faciliter l'envoi des documents pour tous y compris les enfants)

.....

.....

- Membre fondateur x 80€ = €
- Membre bienfaiteur x 50€ = €
- Membre actif x 20€ = €
- Couple x 30€ = €

Règlement par chèque à l'ordre de « Les Amis de Megève » BP 133 - 74120 MEGEVE

ATTENTION POUR CEUX QUI ONT INTERNET VEUILLEZ REGLER OBLIGATOIREMENT en ligne sur le site des « Amis de Megève »